

Am a
Art. 1

AMENDEMENT ARTICLE 1

« 1. L'article 3 de la loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (chapitre S-4.1.1) est modifié en abrogeant le sous-paragraphe a) du paragraphe 2°»

En abrogeant le sous-paragraphe a) du paragraphe 2° de l'article 3 de Loi sur les services de garde nous répondons aux attentes du jugement de la Cour d'appel et nous nous en remettons au sous-paragraphe 2° b) de l'article 3 de la Loi sur les services de garde qui en mon sens est suffisant et englobe tout le monde sans créer une catégorie particulière.

Arrecevable
①

AMENDEMENT – OPPOSITION OFFICIELLE

Am b.
Art. 1

Supprimer, dans le sous-paragraphe f, introduit dans le 2e paragraphe de l'article 1, le mot « physique ».

Retine
(H)